



European  
University  
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

# LA MIGRATION DE TRANSIT AU LIBAN (2008)

*Fadia Kiwan*

CARIM Rapports de recherche 2009/05

**Projet de coopération sur les questions liées  
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration  
et à la circulation des personnes**

Co-financé par l'Institut universitaire européen et  
l'Union européenne (Programme AENEAS)



**INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN, FLORENCE  
ROBERT SCHUMAN CENTRE FOR ADVANCED STUDIES**

**La migration de transit au Liban (2008)**

**FADIA KIWAN  
Institut des Sciences Politiques – Université Saint-Joseph**

**CARIM  
CONSORTIUM EURO-MEDITERRANEEN POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE SUR LES  
MIGRATIONS INTERNATIONALES  
RAPPORT DE RECHERCHE, CARIM-RR 2009/05  
BADIA FIESOLANA, SAN DOMENICO DI FIESOLE (FI)**

© 2009, Institut universitaire européen  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : [forinfo@eui.eu](mailto:forinfo@eui.eu)

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : “Rapports de recherche CARIM”, [n° de série], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.carim.org/Publications/>  
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

## **CARIM**

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications;
- Réunions entre académiques;
- Réunions entre expert et décideurs politiques;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région: économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet: [www.carim.org](http://www.carim.org)

### *Pour plus d'information*

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies  
European University Institute (EUI)  
Convento  
Via delle Fontanelle 19  
50014 San Domenico di Fiesole  
Italy  
Tel: +39 055 46 85 878  
Fax: + 39 055 46 85 762  
Email: [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

### **Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## **Résumé**

La présente recherche a examiné la question de la migration de transit au Liban. Elle a rappelé en amont les raisons qui poussaient les individus et familles à quitter leur pays d'origine, en aval, les raisons qui les attiraient au Liban et elle s'est penchée en particulier sur les raisons du caractère transitoire de leur séjour au Liban. Ces raisons se résument à cinq raisons principales : l'insécurité continue au Liban, la crise économique qui ne fait que s'y aggraver, le relâchement de ses frontières (aussi bien à l'arrivée qu'au départ), la présence forte et actives d'Agences des Nations Unies, d'ONG, d'Ambassades occidentales pour effectuer des contacts en vue d'être rapatrié dans un pays tiers et enfin et surtout la politique restrictive du Liban en matière d'intégration des réfugiés.

La recherche a ensuite réalisé une première exploration qui a justifié le choix des réfugiés irakiens comme objet d'étude. Elle a relevé les traits caractéristiques de ce groupe tels que identifiés par un rapport du UNHCR en 2007 et s'est focalisée sur des entretiens qualitatifs avec 28 réfugiés irakiens appartenant aux trois communautés chrétienne, sunnite et chiite. Elle a conduit aussi des entretiens avec des responsables du UNHCR et passé en revue les bulletins d'information, les discours des responsables du problème des réfugiés irakiens au Liban, dans les Nations Unies, et dans les pays occidentaux. L'ensemble des données ainsi recueillies a permis de tracer le profil idéal typique du réfugié irakien en transit.

Cette note de recherche conclut que le phénomène de la migration de transit au Liban n'est pas aussi alarmant qu'on le croit. Le plus inquiétant demeure la situation de ceux qui ne peuvent effectuer le transit et ne peuvent toujours pas rentrer en Irak.

Elle recommande d'abord de redoubler d'efforts internationaux pour rétablir la paix et la sécurité au Moyen Orient, et en particulier en Irak. Elle souligne qu'il ne faut pas donner de faux espoirs aux gens pour les encourager à transiter à partir du Liban. Elle conseille enfin aux autorités des pays concernés, l'Irak d'abord, les pays arabes voisins ensuite et les pays occidentaux enfin, de coordonner leurs efforts et d'adopter des mesures humanistes à l'égard des réfugiés en situation précaire et transitoire.

## **Abstract**

This analytical note tackles the question of transit migration in Lebanon, and lays emphasis on the reasons prompting individuals and families to leave their country of origin as well as the reasons attracting these migrants to Lebanon. The paper sheds light additionally on why migrants stay temporarily in Lebanon. The reasons behind this transitory stay can be summarised as follows : continuous insecurity in Lebanon, a degenerating economic crisis, the loose border control, the active presence of UN agencies, non-governmental organisations, and Western embassies in charge of resettling individuals to alternative destinations, and last but not least, Lebanon's restrictive policy in the realm of refugees' integration.

The note selects Iraqi refugees in Lebanon as a telling case study, and highlights the characteristics and distinguishing features of this category. Interviews with 28 Iraqi refugees belonging to various religious communities as well as expert interviews with policy makers in the UNHCR are conducted. Furthermore, various governmental and non-governmental discourses targeting the problem of Iraqi refugees in Lebanon are analyzed. This qualitative research allows the author to depict the typical profile of a transiting Iraqi refugee on Lebanese territory.

The note concludes that transit migration in Lebanon is not alarming as some would like to argue, and that the most worrisome aspect of this migration form has more to do with the situational precariousness of migrants who want to transit but are unable to, and who cannot come back to Iraq.

The paper recommends intensifying international efforts so as to reach a peace settlement in the Middle East and in Iraq. It argues that migrants should be discouraged from embarking on transit itineraries through Lebanon. It also advises concerned authorities in Iraq, neighboring Arab and Western countries to coordinate efforts and adopt humanist measures vis-à-vis refugees who remain in precarious situations.



## **Introduction**

On définit la « migration de transit » dans le présent travail comme « le déplacement de personnes d'un pays d'origine – ou d'un premier pays de transit- vers un pays de destination à titre provisoire en attendant de se déplacer vers une autre destination-qui pourrait être définitive ».

A la lumière de cette définition, il y a deux niveaux d'analyse de la migration de transit qui s'imposent au chercheur : en amont, dans les pays d'origine susceptibles d'acheminer des migrants et en aval, dans les pays de destination, susceptibles d'attirer ou tout simplement tolérer l'immigration. Dans l'un comme dans l'autre niveau, il y a des facteurs objectifs à identifier, à savoir les conditions matérielles d'existence, l'état de l'économie, la qualité de vie, les opportunités et la sécurité. De même, il y a des facteurs subjectifs qu'il faut saisir aussi, liés aux perceptions et représentations des personnes, leurs plans de carrières, leurs ambitions, état d'âme, modèles de référence etc.. Il faut reconnaître que ces derniers facteurs sont difficiles à cerner, mais des études qualitatives permettent de repérer des tendances fortes qui pourraient renseigner les chercheurs et offrir une matrice d'hypothèses pour des recherches ultérieures. Enfin, il faut distinguer entre deux types de migration, celle régulière légale et celle irrégulière ou illégale. Nous essayerons de voir dans le cas libanais quelle est celle, légale ou illégale, qui s'accompagne ou débouche sur un transit, c'est-à-dire vers un nouveau déplacement des immigrés vers d'autres destinations que le Liban et pourquoi. Cet éclairage pourrait aider à l'élaboration de politiques nationales et internationales plus efficaces dans le domaine de la migration et pourrait permettre de mieux maîtriser les flux migratoires et de proposer des solutions durables aux multiples problèmes qu'ils soulèvent. L'anticipation permet des fois de réduire l'ampleur d'un phénomène, d'autres fois, elle permet même de l'éviter ou d'infléchir son cours.

Cette recherche s'intéressera à examiner de près les trajectoires individuelles et celles familiales. Elle tentera de définir le profil idéal-typique du migrant en transit au Liban.

## **Le Liban est un pays de transit par excellence**

En effet, plusieurs facteurs contribuent à faire du Liban un pays de transit par excellence pour les migrants, principalement- mais pas seulement- ceux qui viennent des autres pays arabes du Machrek, à savoir, la Syrie, l'Irak, la Jordanie, les palestiniens en provenance d'Irak ou des camps en Syrie et en Jordanie. Ces facteurs sont les suivants :

1. La proximité des Etats : Il suffit pour mesurer cela, de rappeler qu'il ya deux heures de route en voiture de Beyrouth à la frontière Nord avec la Syrie. Il en faut un peu moins pour atteindre la frontière Est qui lie le Liban à la Syrie aussi. Par ailleurs, le Liban se déploie sur une côte de 240 Km de long environ donnant sur la Méditerranée, une dizaine d'heures en Fairy Boat pour atteindre l'île de Chypre, la frontière européenne pour le Liban...
2. Le système politique libanais est un système ouvert. En effet, le système politique libanais a toujours marqué une différence avec les autres systèmes politiques de la région. Articulé sur une multitude de sectes et de communautés religieuses, le système politique s'est fondé sur un régime de reconnaissance des libertés et sur une tolérance de l'opposition, toute opposition. Le régime des libertés qui s'est étendu aux médias, aux partis politiques, à la vie associative, a d'une part donné l'exemple et d'autre part, attiré les mécontents et les opposants dans les divers pays de la région.
3. Le système économique libéral offre des opportunités multiples. Alors que la contagion socialiste gagnait la Syrie et l'Irak, le Liban a réussi pendant longtemps à consolider son économie libérale. De plus, le code du crédit et la politique adoptée par la Banque centrale du Liban ont permis de développer un secteur bancaire extrêmement sophistiqué et relativement très solide. Le Liban a aussi accueilli plusieurs flux de capitaux, le premier en date était lié au



boom pétrolier dans les années cinquante du 20<sup>ème</sup> siècle, le dernier en date est en cours, lié au rapatriement de capitaux libanais et à un repli sur le Liban de capitaux arabes en quête de sécurité bancaire. Il faut rappeler aussi les flux de capitaux arabes, réorientés vers Beyrouth en raison de la méfiance réciproque qui s'est déclenchée entre les Etats-Unis et certains capitaux arabes suite au 11 Septembre 2001.

L'attrait du Liban pour les capitaux se doublait d'attrait pour les personnes à la recherche d'opportunité de travail parce que l'essor de la banque au Liban avait pour effet de donner un souffle à l'économie libanaise, principalement axée sur le commerce, les services et le tourisme, et aux investissements, eux-mêmes créateurs d'emplois.

Cette capacité d'absorption de l'économie libanaise reste toutefois très ambiguë si l'on sait que le Liban a connu en même temps que les vagues d'immigration, des vagues importantes d'émigration de ses fils, individuellement ou en famille, de l'émigration temporaire à l'émigration durable et définitive.

4. Le Liban est un pays qui a l'image du pays refuge des minorités. Si on examine les écrits des principaux écrivains libanais, « libanistes », c'est-à-dire ceux qui ont vanté le Liban, on remarque qu'ils focalisent pour la plupart sur le caractère exceptionnel de ce pays. Nous reconnaissons qu'il y a de l'idéologie dans cette image de l'exceptionnalité mis elle reflète l'image que se font ces écrivains du Liban. Certains vont jusqu'à souligner l'étroite relation entre la naissance du Liban moderne et la volonté politique de l'Eglise maronite, et à travers elle, l'ensemble des communautés chrétiennes du Moyen Orient ce qui contient une part de vérité mais n'est pas entièrement exact.

Toutefois, il faut se faire aux mythes créateurs d'Etat. Ce qui avait pour effet de souligner cette image du pays refuge des minorités, c'est la nature consociative du système politique libanais qui prévoit une participation politique par quotas, attribués aux différentes communautés qui forment le Liban. L'arrivée des arméniens en nombres après 1916 et leur insertion dans le tissu national naissant, l'intégration de la communauté alaouite musulmane dans l'équation multiconnataire libanaise après 1990 et plus récemment la reconnaissance de la communauté copte, sont des indices très significatifs de cette tendance forte de l'idéologie d'état et de l'idéologie dominante libaniste à percevoir le Liban comme un territoire refuge des minorités. Mais notre propos porte non pas sur le terroir refuge mais le terroir couloir ou voie de passage. Il faut donc aller vers un autre aspect de l'idéologie libaniste.

5. Le Liban est un pays qui constitue un pont, un trait d'union entre l'occident et le monde arabe. C'est, là aussi, l'idéologie libaniste à laquelle nous nous référons, qui élabore sur le Liban qui tient de l'Occident et de l'Orient arabe tout à la fois.

Dans le pacte de 1943 qui s'ajoute à la constitution de 1926 pour créer un cadre constitutionnel du Liban indépendant, il était reconnu que le Liban avait un visage arabe et qu'il était ouvert à l'Occident. La diversité culturelle libanaise reflète remarquablement bien les multiples influences culturelles auxquelles le Liban a été exposé et qui se sont déployées en son sein à travers : une grande multitude d'institutions. Le multilinguisme des libanais est une des conséquences de ces courants culturels multiples qui traversent le pays et l'imprègnent. La fonction de pont ou trait d'union ne se limite pas au plan culturel. Elle s'étend au domaine économique. Nous croyons même qu'elle se développe le mieux dans ce domaine. Pourquoi faut-il que les marchandises, que les capitaux, que les entreprises transitent à travers le Liban et pas les personnes ? Les voilà qui arrivent.

6. Le Liban est un couloir de passage entre les camps palestiniens dans les trois pays du Machrek - la Jordanie, la Syrie, le Liban - et plus largement pour ceux parmi les palestiniens qui vivent même en Irak et sont refoulés par la guerre en Irak. Ces différents pays ont mis en place depuis 1949 des modalités particulières, différentes et variées, mais toujours marquées par le caractère exceptionnel de la circulation entre les camps de réfugiés.

7. Le Liban attire les personnes qui fuient la guerre, et les guerres se sont multipliées dans la région, suivies ou accompagnées d'exodes volontaires ou déplacements forcés de populations. Les guerres du Golfe d'abord, la guerre en Irak ensuite ont déclenché plusieurs vagues d'affluence au Liban. Mais pourquoi l'affluence prendrait-elle, la forme d'un transit ?

Pour répondre à cette question, il faut interroger la politique nationale d'accueil elle-même. Là est nous semble-t-il la clé de la réponse : Le Liban attire, c'est vrai mais en même temps il est très réticent quant à l'intégration des flux d'immigrés quelles qu'en soient les raisons. En effet, le Liban a une politique très conservatrice en matière d'accueil et d'insertion des non libanais. Les gens glissent facilement dans le pays mais il n'est pas disposé à leur accorder un droit d'asile permanent.<sup>1</sup>

8. Le relâchement des frontières : c'est une question très délicate qui a été soulevée à maintes reprises et dont les autorités ont connaissance. Elle a émergé lors de divers attentats terroristes et surtout depuis l'irruption dans le camp de Nahr El Bared, camp de réfugiés palestiniens dans le Nord du Liban, des groupes terroristes de Fateh El Islam qui avaient lancé une offensive meurtrière contre l'armée libanaise.

Auparavant, et suite à la guerre de juillet 2006,<sup>2</sup> la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations Unies avait disposé de la nécessité de contrôler les frontières libanaises et les eaux territoriales libanaises pour empêcher l'infiltration d'armements. Plus récemment, des attentats terroristes au Liban et en Syrie ont remis sur le tapis la question cruciale du contrôle des frontières. Elle a soulevé à son tour, une question plus épineuse qui est celle de la démarcation des frontières qui n'a pas été effectuée à ce jour.

9. Les solidarités transnationales ethniques et sectaires sont elles aussi un facteur explicatif de cette facilité des flux d'immigrés vers le Liban. Nous verrons dans les profils des immigrés, des personnes ou familles qui rejoignent les leurs, des personnes et familles accueillies par des structures communautaires et enfin des personnes et familles accueillies dans les zones contrôlées par des partis politiques ou des camps palestiniens hors contrôle sérieux de la part des autorités libanaises. Ces personnes et familles font parfois un arrêt au Liban en attendant de négocier une émigration lointaine qui se veut définitive.
10. Les réseaux créés par les immigrés eux-mêmes qui communiquent avec les parents proches dans les pays d'origine pour leur transmettre des informations sur les meilleures pistes, d'arrivée et de départ du Liban, après avoir eux-mêmes pris contact auprès de certaines agences des Nations Unies qui s'appliquent à accueillir, encadrer, et redéployer les immigrés. Les promesses de rapatriement dans un pays tiers des immigrés sont toujours trop grandes par rapport aux opportunités réelles de « placement ». Le UNHCR a réussi à redéployer jusqu'ici un millier de personnes immigrées d'une façon clandestine le plus souvent au Liban, en les proposant aux différents pays occidentaux. Il y a des centaines de milliers qui attendent. La plupart ont une situation illégale, leur départ vers une destination définitive ne vient pas. Ils ne peuvent pas travailler. Ils ne peuvent pas circuler. Il y a lieu de voir dans ce groupe, un potentiel de migrants en transit mais qui pourraient transiter irrégulièrement si des opportunités concrètes ne leur sont pas proposées.
11. L'immigration au Liban est un passage qui se veut de transit parce que le Liban traverse une crise économique depuis plus de deux décennies. Même après le retour du calme en 1990 après les hostilités de 1975 à 1990, le Liban a témoigné d'une recrudescence de la crise économique qui a accompagné et suivi la forte dévaluation de la monnaie libanaise. Elle se caractérise

---

<sup>1</sup> La législation libanaise est restrictive à l'égard des demandeurs d'asile. Elle est restrictive à l'égard de l'octroi par les femmes mariées à des étrangers, de la nationalité à leurs enfants et à leurs époux. Les époux étrangers de libanaises, ayant un visa régulier ou un permis de séjour, n'ont pas pour autant le droit de travailler au Liban.

<sup>2</sup> Ou la guerre entre l'Israël et le parti libanais Hezbollah qui a duré 34 jours.

principalement par quatre aspects : la paupérisation des classes moyennes, des ouvriers et paysans, l'endettement de l'Etat pour assurer la reconstruction des infrastructures, l'inflation provoquée par des flux importants de capitaux qui se plaçaient dans des secteurs rentables mais non productifs, la très forte propension des Libanais à émigrer pour trouver du travail à l'étranger.

Une telle situation était de nature à dissuader les immigrés de rester au Liban. On verra que plusieurs réfugiés interrogés se plaindront de la vie chère au Liban

12. Le Liban n'a malheureusement pas trouvé la stabilité politique et la sécurité. Tous les ans, le pays est secoué par des conflits armés infra ou intercommunautaires et politiques ou des agressions et guerres de la part d'Israël, des attentats terroristes qui ont pris aussi bien pour cible des dirigeants et personnalités politiques que des citoyens se trouvant sur la route dans des voitures ou immeubles pris pour cible, parfois pour créer une panique et faire le plus grand dégât. Cette situation est elle aussi dissuasive pour les immigrés en quête de sécurité.

### **Les incitations au départ dans les pays d'origine**

Les conditions de vie, la qualité de vie, la sécurité, les chances de promotion, les modèles de référence, dans les pays d'origine sont une autre série de facteurs qui déterminent le flux d'immigration vers le Liban, quitte à ce que cette migration soit une simple transition vers un lieu de résidence définitive. Ce sont surtout les guerres et conflits armés qui incitent à l'immigration parce que les gens espèrent avoir au moins la sécurité physique, une chance de travailler au noir ou d'être aidés par des organisations humanitaires communautaires civiles ou internationales. Le Liban leur ouvrirait la porte du salut. Cette migration sous la contrainte des conflits armés et les guerres présente une plus grande propension à être une migration familiale, parfois même collective<sup>3</sup>. Nous verrons que la migration familiale peut être nuancée, c'est-à-dire que les hommes pourraient venir au Liban pour y travailler ou y faire des contacts pour trouver une voie de transit et les familles restent en Syrie parce que la Syrie accueille les familles iraqiennes sur son territoire mais elle ne leur permet pas de travailler.

Dans le proche Orient, il est donc possible d'identifier des catégories de gens qui sont vulnérables et qui tendent à immigrer au Liban pour l'une ou l'autre des raisons que nous avons citées. Mais la politique très restrictive du Liban les incite à rechercher d'autres destinations définitives. Il y a lieu de croire aussi que dans certains cas les immigrés tentent de partir vers une nouvelle destination quand leur vie au Liban a été ébranlée par les hostilités ou par la crise économique.

### **Les catégories objectivement vulnérables**

Qui sont les catégories vulnérables ? Ce sont des populations refoulées par les guerres et conflits armés et qui sont confrontées au refus libanais de les intégrer puis de légaliser leur résidence au Liban. Ce sont aussi les minorités chrétiennes du Proche Orient arabe qui immigreront au Liban pour mieux préparer leur départ vers d'autres destinations définitives.

Ce sont des opposants à leurs régimes politiques respectifs et qui pourraient organiser à partir du Liban leur résidence permanente en Occident. Ce sont les personnes au chômage, souvent ayant une formation technique ou professionnelle et qui sont tentées par les pays occidentaux qui offrent de plus grandes chances. Ce sont de jeunes diplômés de l'Université dans l'un ou l'autre des pays arabes voisins et qui cherchent à entrer en contact avec des milieux d'affaire et des réseaux de relations transnationales pour, s'insérer dans un circuit et entrer dans une carrière et s'installer dans un pays

---

<sup>3</sup> En une seule journée, un millier de familles chrétiennes ont dû quitter la région de Mossoul en Irak. Les autorités ont exprimé leurs regrets et leur volonté d'assurer la protection des chrétiens. Mais les gens n'étaient plus là (Octobre 2008, BBC).

occidental ou il y a de la sécurité et de la dignité. Ce sont enfin les palestiniens qui viennent des camps dans d'autres pays et qui arrivent au Liban et s'installent dans les camps mais sont à la recherche d'un pays de destination définitive à partir du Liban.

## **Les réfugiés irakiens, objet particulier de l'étude**

Parmi ces catégories vulnérables, un groupe nous a semblé être plus particulièrement important à étudier en raison de ses effectifs. Il s'agit des réfugiés irakiens qui sont estimés à plus de cent mille alors que les autres catégories sont comptées par centaines ou par milliers.

Nous avons fait une première exploration de leur situation en analysant divers documents et rapports produits par les organismes qui s'en occupent et nous avons effectué des entretiens avec les responsables de ces organismes. Notre hypothèse s'est confirmée : il s'agit bien du groupe le plus vulnérable qui constitue le potentiel principal du transit en raison de la politique libanaise très restrictive mais celle syrienne aussi restrictive puisqu'il est interdit aux irakiens de travailler en Syrie quoi qu'ils peuvent facilement y arriver sans besoin de visa. La propension à transiter à partir du Liban plutôt que de chercher à s'y installer revient en partie à l'instabilité et manque de sécurité au Liban et au peu d'opportunités d'avancement qu'un travail au Liban pourrait leur offrir. Les réfugiés travaillent au noir et sont parfois exploités et sous payés, aux dires de quelques personnes interviewées.

Les organismes qui s'en occupent sont principalement le UNHCR, Caritas et le Middle East Council of Church (MECC). Les personnes interrogées sur leurs projets d'avenir et qui évoquent l'assistance du MECC ou de Caritas, appartiennent à différentes communautés religieuses. Curieusement, nous avons retrouvé des rassemblements de familles sunnites et chiites installées ensemble dans des quartiers intérieurs de la banlieue Sud de Beyrouth. Les réfugiés chrétiens sont pour leur part concentrés dans la banlieue Nord de la capitale, dans le voisinage de l'Eglise des Chaldéens. On constate l'existence de réseaux communautaires qui accueillent, encadrent et assistent les réfugiés. Toutefois, c'est le UNHCR qui a la mission de recevoir leurs demandes d'asile et de la communiquer aux autorités libanaises. Il a également la mission de rapatrier les personnes arrivées illégalement ou dont les papiers ont expiré. Il a enfin pour tâche de négocier leur transit vers d'autres destinations ou d'effectuer le fameux « resettlement », ou rapatriement vers un pays tiers, toujours un pays occidental.

Sur le nombre total des réfugiés<sup>4</sup> irakiens, estimé à environ 100000 réfugiés, 10314 seulement sont inscrits sur les listes de l'UNHCR] et qui réclament le droit d'asile. L'écrasante majorité des réfugiés est entrée d'une manière clandestine et vit dans une situation irrégulière, sans protection<sup>5</sup> aucune par les lois, ni droit ou prestation régulière pour sa subsistance. La rigidité des lois libanaises<sup>5</sup> quant à l'intégration et au travail au Liban, pousse ces réfugiés à rechercher des horizons moins sombres. Toutefois, plusieurs personnes interrogées ont reconnu qu'il y avait beaucoup plus de chances pour leurs familles de faire des contacts avec les ambassades occidentales à partir du Liban pour obtenir des visas d'entrée dans certains pays occidentaux. La possibilité de repartir vers un pays occidental d'une manière clandestine est évoquée furtivement par quelques personnes. Mais naturellement, les réfugiés évitent d'en parler ouvertement et quand ils sont interrogés à ce sujet ils se dérobent ou nient l'existence du transit clandestin.

En réalité, les réfugiés irakiens sont pris entre deux feux : d'une part, les conditions d'insécurité dans leur pays et qui les poussent à partir. Parmi ces conditions, il faut compter la guerre elle-même, les actes de terrorisme qui sèment la panique dans les quartiers résidentiels, les marchés, les mosquées sur les réseaux routiers, les menaces et chantages de groupes armés qui extorquent de l'argent et mettent la main sur les ressources et propriétés de familles en fuite.

---

<sup>4</sup> Voir Iraqi population Survey, DRC, 2007, Page 23

<sup>5</sup> Le Liban n'a pas ratifié la convention relative au statut des réfugiés de 1951.

D'autre part, il faut mentionner les conditions difficiles de leur arrivée au Liban et de leur séjour. En effet, la plupart des réfugiés sont des clandestins qui reconnaissent avoir traversé les frontières libano-syriennes d'une manière illégale. Certaines personnes interviewées reconnaissent avoir payé de l'argent à des réseaux qui assurent le passage des frontières. Les sommes varient entre \$ 200 et \$ 1200 par famille. Certains prétendent avoir traversé les frontières avec la complicité des autorités des deux pays à la frontière. Le laxisme est le moins qu'on puisse imputer aux postes frontières dans les deux pays.

Les responsables du MECC, de Caritas et surtout du UNHCR nous ont fait remarquer que les réfugiés irakiens étaient excédés par les entretiens effectués avec eux par des journalistes et responsables d'ONG de tout genre. Ils étaient de plus, méfiants et prudents quant à s'étendre sur les raisons de déplacement, moyens et voies de circulation, moyens de subsistance, statut légal et projets d'avenir.

Aux dires des responsables de ces trois organismes, les réfugiés ont toujours peur d'être interceptés par la police, incarcérés ou reconduits aux frontières. Les hommes étaient les plus réticents, se dérobaient et donnaient des réponses vagues.

### **Le rapport du DRC, un premier repère**

Un rapport élaboré par l'UNHCR en collaboration avec le Danish Refugee Council (DRC) en Novembre 2007<sup>6</sup> constituera un premier guide, après les entretiens avec les responsables du UNHCR, de Caritas et du MECC. Ce rapport dégage les traits caractéristiques de la communauté irakienne réfugiée au Liban. Il fait état d'une grande variation dans les estimations des effectifs de réfugiés irakiens au Liban. Les chiffres varient entre 26368 enregistrés auprès du UNHCR et 100 000 suivant les estimations du GSD. 22,5% des entrées familiales sont légales contre 77,5% d'entrées clandestines au Liban. Pour les individus les taux varient légèrement : ils sont de 29% d'entrées légales et 71% d'entrée illégale. D'une manière générale, il y a un individu seulement sur trois qui a un statut légal au Liban.

80,4% des cas évoquent des raisons financières qui les empêchent de régulariser leur situation. Mais 17,4% disent ne pas vouloir rester au Liban et 26,2% disent ne pas avoir trouvé de sponsor. L'étude du DRC souligne que 43,3% des réfugiés sont nouvellement arrivés au Liban (2006-2007). Mais ce qui est surprenant, c'est que contrairement aux idées du sens commun, ce ne sont pas principalement les minorités qui sont réfugiées au Liban, mais des catégories mixtes, appartenant invariablement à toutes les communautés : 51% sont chiites, 19% sont chaldéens catholiques, 12% de l'échantillon étudié est sunnite. Une moitié de la population adulte dans l'échantillon est composée de personnes mariées, l'autre moitié est célibataire. Les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les célibataires.

Ce rapport souligne que 25% des jeunes gens de moins de 18 ans sont économiquement actifs, 5% travaillent par intermittence, et moins de 5% cherchent du travail. 10% des jeunes filles sont économiquement actives. De même une moitié des hommes interviewés travaillent. Il y a plus d'hommes qui travaillent d'une manière illégale que des femmes dans la même catégorie.

74% des répondants aux entretiens conduits dans ce rapport, précisent qu'ils n'ont pas de propriété en Irak. Plus de la moitié ne se sentent jamais en sécurité et la plupart souhaitent retourner en Irak.

Les recoupements faits sur différentes questions font apparaître une tendance plus forte chez les chrétiens à être réfugiés en famille, par contre, chez les réfugiés musulmans, il y a un taux plus important d'immigration individuelle. Cela porte à croire que les familles chrétiennes pourraient être portées à rester définitivement au Liban sinon à chercher une autre destination définitive.

---

<sup>6</sup> Iraqi Population Survey in Lebanon, A report, Danish Refugee Council, Beirut, 2007.

La plupart considèrent que le Liban est trop cher pour y rester et ils s'inscrivent auprès du UNHCR avec l'espoir de trouver par son moyen une chance de rapatriement vers un pays tiers.

Le rapport souligne des mariages assez nombreux qui sont reportés surtout dans la Békaa et au Sud du Liban quoique n'ayant ni droit à la nationalité ni à un permis de travail en épousant une libanaise, le mariage avec des libanaises apporte un soutien moral à un réfugié. Il ajoute que les jeunes gens célibataires sont une catégorie particulièrement vulnérable parmi les réfugiés. La plupart ont une présence illégale et travaillent et envoient de l'argent à leurs familles. Leur vulnérabilité provient en partie de leur absence de protection par les lois, leur exploitation par les entreprises et par les patrons et le risque de détention pour cause d'irrégularité.

### **Les révélations des entretiens avec les réfugiés**

Malgré les réticences dont nous avons été informées, un certain nombre de réfugiés a accepté de se prêter au questionnaire de notre enquête qualitative quand on les a rassurés que les réponses resteraient anonymes. Notre guide d'entretien comportait des questions relatives au statut civil, à l'âge, au niveau d'éducation, des questions relatives aux raisons de l'immigration et aux conditions d'accueil et opportunités au Liban, et enfin des questions relatives aux ambitions et attentes sur le long terme des personnes interrogées et de leurs familles. Les personnes interviewées appartenaient aux trois communautés sunnite, chiite et chrétienne. Toutes les femmes interrogées avaient immigré en famille, par contre plus de la moitié des hommes étaient arrivés seuls au Liban laissant derrière eux une famille en Syrie et pour les plus jeunes parmi les hommes et qui étaient célibataires, ils se considéraient rattachés à leur famille parentale restée en Irak et à laquelle ils désiraient envoyer de l'argent régulièrement quand ils avaient la chance de trouver un travail. Le phénomène apparaissait surtout comme un fait de groupes et plus précisément un phénomène se rattachant aux familles et non aux individus. Mais il faut se rassurer, il s'agissait de familles nucléaires avec des enfants en bas âge. Les raisons de l'immigration évoquées étaient la guerre ou les menaces directes contre un membre de la famille. Pour nombre de répondants, les menaces étaient proférées pour raison de collaboration avec les américains, et parfois pour avoir tout simplement acheté et revendu des produits américains.

Le départ était justifié par la recherche de la sécurité personnelle. La destination libanaise était justifiée par la plus grande aisance pour les réfugiés de circuler dans certaines régions qui ne sont pas contrôlées par l'Etat.

La facilité de traverser les frontières a été évoquée par la plupart d'entre eux bien que le passage soit coûteux puisqu'il s'élève à \$ 200 pour la personne, qu'il faut verser au conducteur qui se charge de régler la question avec les postes frontières libanais et syriens. Certains chauffeurs qui assurent le passage clandestin, choisissent des voies de passage parallèles au réseau routier officiel. Une bonne partie de l'entrée clandestine au Liban se fait de cette manière. Elle demeure toutefois coûteuse. Certaines personnes ont reconnu avoir rejoint le Liban à pied depuis la Syrie. Les répondants sont partagés quant à l'image des autorités libanaises aussi bien aux postes frontières qu'à l'intérieur du Liban. Les uns font l'éloge de l'attitude de compassion qui est manifestée à l'égard des réfugiés irakiens, les autres reprochent le laxisme, la corruption. Même quand un proche est arrêté, disait une femme, je réussis toujours à convaincre la police de le relâcher.

L'attitude des autorités libanaises est comparée par la plupart avec celles des autorités dans d'autres pays voisins. Même quand les réfugiés irakiens peuvent entrer sans visa et résider dans un pays tel que la Syrie, ils ne peuvent aucunement y travailler, nous répétaient-ils. C'est pour cette raison, nous explique un réfugié, qu'il a dû quitter sa famille installée en Syrie pour venir au Liban chercher du travail et faire des contacts. Le Liban, répétaient la plupart des personnes interrogées faisant allusion à une éventuelle émigration définitive, offre toujours plus de liberté, plus d'opportunité, et plus de contacts si nous voulons aller plus loin.

La plupart ont toutefois soulevé l'ambivalence de l'attitude libanaise et se sont plaint de l'exploitation de la main d'œuvre iraquienne par certaines entreprises, de l'attitude négative des autorités, du conservatisme des lois, en même temps qu'ils faisant l'éloge de l'ouverture des libanais, de leur générosité, de leur compassion avec la question de l'Irak.

Pour beaucoup d'entre eux, l'UNHCR encourage les réfugiés à venir au Liban parce qu'il étend le concept de réfugiés à tous et leur promet le rapatriement vers un pays tiers.

Les gens sont donc tentés de venir pour essayer leur chance d'être placés c'est-à-dire de trouver une bonne place dans les quotas d'immigration dans quelques pays occidentaux.

En réalité, l'UNHCR a négocié avec les autorités libanaises et obtenu de gérer lui-même l'affaire des réfugiés irakiens. Il a ouvert un dialogue avec les autorités de plusieurs pays occidentaux pour obtenir tous les ans un quota d'immigration permanente dans l'un ou l'autre de ces pays.

La Norvège, le Danemark, la Suède sont en tête de liste des pays d'accueil pour une résidence permanente. Les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, viennent après. Dans les réponses des réfugiés interviewés, ce sont les Etats-Unis pourtant qui reviennent souvent comme destination définitive rêvée. C'est aux Etats-Unis que la plupart souhaitent aller parce qu'ils sont fermement convaincus, que c'est aux Etats-Unis qu'ils auront le plus de chance et où ils vivraient en paix. Ce sont les plus jeunes qui sont les plus enthousiastes pour les Etats-Unis. La plupart reconnaissent ailleurs avoir été favorables aux américains, ce qui devait les exposer encore plus aux représailles. Les réponses dans ce sens traversent invariablement les différentes communautés religieuses.

L'UNHCR, se plaignait bon nombre parmi ces personnes, clame à tambour battant qu'il s'occupe des réfugiés et qu'il suffit que les gens s'inscrivent auprès de son bureau pour être inclus dans les listes de rapatriement vers un pays tiers « resettlement ». Mais ces prétentions sont démesurées par rapport aux opportunités réelles existantes. Sur plus de 10000 inscrits sur les listes de l'UNHCR depuis plusieurs années, quelques centaines de personnes seulement avaient été redéployées vers des destinations définitives en Occident. Les autres attendent. L'attente est très longue se plaignent-ils. Elle est parfois indéterminée.

C'est à ce stade que plusieurs réfugiés soulèvent le problème de l'attitude méfiante et répressive des autorités libanaises. Le Liban, disent-ils, a une attitude ambiguë. Il n'a pas ratifié la Convention de 1951 relative aux réfugiés. Mais il ne peut se permettre de refouler chez eux ou de rapatrier des personnes dans un pays qu'elles ont fui à cause de la guerre ou des menaces de représailles contre elles. Ainsi, la police arrête et incarcère les réfugiés irakiens en situation illégale. A la sortie de prison, elle leur fait signer un engagement stipulant leur retour dans leur pays. Le Liban ne nous repousse pas, mais dit-on, nous oblige en fait de repartir sur notre entière responsabilité. Il y a des réfugiés, apprend-on, qui préfèrent rester en prison plutôt que de repartir chez eux. Il y en a qui font exprès pour rester en prison parce qu'ils se sentent en sécurité.

Le plus curieux dans les réponses des personnes interviewées c'est qu'elles ont été nombreuses à affirmer que les femmes sont moins exposées que les hommes aux représailles de la police. La police nous dit-on n'interpelle pas les femmes mais elle est pointilleuse avec les hommes. Pourquoi, demande t-on ? « Il y a des interdits, nous dit-on, des tabous qui font que dans le monde arabe, ce n'est pas digne pour un agent de police d'interpeller une femme. Ce serait perçu comme un harcèlement... Les hommes interpellent les hommes qu'ils tiennent pour responsables ». En réalité, ces observations expliquent le fait que pour beaucoup de familles vivant dans l'illégalité, ce sont les femmes qui tentent d'avoir une activité économique plutôt que les hommes. Mais nous ne pouvons pas généraliser.

Les répondants qui sont réfugiés en famille disent leur reconnaissance vis-à-vis des ONG qui s'occupent d'eux et les assistent, face à l'inertie et le négativisme de l'Etat libanais. « La population

---

<sup>7</sup> Voir tableau des demandes d'asile dans l'annexe no 1

libanaise elle-même est proche de nous », disent-ils. « Les gens nous prennent en pitié, compatissent avec notre malheur, notre situation incertaine ». « Les libanais nous répètent qu'ils avaient une grande idée de l'Irak, que l'Irak était connu pour être un pays riche, le peuple iraquien pour un peuple bon viveur, dépensier, cultivé... C'est pour ces raisons que les réactions spontanées des libanais à notre égard sont des réactions amicales, généreuses »(...) « Les libanais défient les lois et réglementations et nous offrent de l'aide, des facilités »... Par exemple, ont dit plusieurs femmes, «telle directrice d'école nous a dit que le règlement ne permettait pas l'inscription de nos enfants à l'école, mais que si, elle allait les admettre ... »

« Nous sommes sûres, ajoutèrent ces femmes, que « cette mesure n'est pas un acte isolé et ne provient pas d'elle. Les autorités libanaises ont certainement donné des instructions pour fermer l'œil et nous accorder des facilités, dont l'accès de nos enfants à l'école »...

Toutefois, c'est dans des écoles privées, et semi-gratuites que vont bon nombre des enfants de réfugiés. Ce sont les associations caritatives qui les assistent dans cela (...). Les associations caritatives sont nombreuses à nous venir en aide. Elles nous offrent souvent le logement, elles nous aident à trouver du travail, une place à l'école pour nos enfants (...).

Mais voilà que s'élèvent à nouveau les plaintes contre certains milieux économiques, qui ont tendance à exploiter les réfugiés. Ils acceptent volontiers de les faire travailler chez eux au noir mais ils les font travailler très dur et ils les sous-paient.

Face au foisonnement des réponses, présence légale et présence illégale se confondent. Les iraqiens sont tous des réfugiés, affirme le UNHCR. On les considère tous comme tels, en tout cas. Cette extension de la notion de « réfugié » est très dangereuse. Elle a pour effet d'encourager les gens à s'inscrire auprès de l'UNHCR avec l'espoir de trouver une place dans les quotas d'immigration en Occident. Une femme nous explique qu'elle avait légalement candidaté à l'émigration en Australie, dès son arrivée au Liban. Quand elle a dit cela aux responsables de l'UNHCR, ils ont rayé son nom de leurs listes. Il s'est trouvé que l'ambassade de l'Australie avait rejeté sa demande aussi. Elle s'est donc retrouvée sans rien. Il lui a fallu attendre deux ans pour avoir de nouveau son nom... dans les listes de l'UNHCR.

Tant que le Liban refuse catégoriquement d'accorder le droit d'asile aux iraqiens, acquérir le statut de réfugié, auprès du UNHCR constitue un piège pour les iraqiens en fuite de la guerre et de tous les dangers et misères qui l'accompagnent. Ce sont évidemment les personnes et familles entrées clandestinement qui sont les plus exposées à l'incertitude des lendemains. Elles se laissent bercées d'illusion et s'enlisent dans une situation de plus en plus vulnérable, vulnérable pour les enfants, vulnérable pour les jeunes adolescents, vulnérable pour les chefs de famille traqués par la police.

Cette situation appelle une prise de conscience et un partage des responsabilités. Après voir attiré les immigrés fuyant leurs pays en raison de la fluidité de ses frontières, le Liban oppose un réflexe de défense qui ne contribue aucunement à régler le problème. Au contraire, avec le temps la situation se complexifie et le problème se complique.

A son tour, le UNHCR ne rend pas la vie plus facile aux iraqiens immigrés au Liban, en étendant la définition des statuts de réfugié pour les embrasser tous. Les opportunités de redéploiement n'augmentent pas. Ce sont les listes qui s'allongent et l'attente qui se prolonge. Entre temps la précarité augmente pour les plus larges couches parmi les immigrés.

Sous la pression des conditions instables de leur accueil, les immigrés iraqiens sont-ils conduits à rechercher un départ définitif plus éloigné ? Il semble que beaucoup d'entre eux y pensent sérieusement : « Nous voulons vivre en sécurité et dans la dignité. Nous sommes disposés à aller à l'autre bout du monde pour cela », répètent quelques uns. Mais cela n'est pas donné... malheureusement. Les pays occidentaux ne sont pas nombreux à déclarer accepter quelques iraqiens parmi les quotas d'immigration sélective.



Dans le rapport du DRC de 2007 déjà, 80% des réponses étaient négatives quant au retour en Irak. Le Liban est perçu comme un pays de transition et 3/4 des répondants espéraient pouvoir être réorientés vers d'autres pays.<sup>8</sup> On a remarqué les mêmes tendances fortes dans les entretiens avec les réfugiés, à ne pas vouloir rentrer en Irak et une forte majorité qui formulait le souhait d'être réorientée et non rapatriée en Irak.

Un problème partagé devient plus léger à porter. Ainsi les états occidentaux pourraient contribuer au règlement du problème des réfugiés iraqiens, pris entre deux feux, et cela en priorisant les iraqiens parmi les immigrés sélectionnés à l'admission. Comme les effectifs sont comptés par dizaines jusqu'ici, ils pourraient être augmentés.

Les organisations des droits de l'homme critiquent beaucoup les gouvernements des pays impliqués directement dans la guerre en Irak. Ces pays sont au bas de la liste des pays d'accueil des réfugiés iraqiens.<sup>9</sup>

Dans le cadre des grandes transformations que connaît le monde sous l'effet de la mondialisation économique, la migration pourrait très bien prendre la forme d'une circulation des personnes. Même une forme de migration circulaire serait plus humaine que de laisser des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes enlisées dans les couloirs sombres de l'illégalité, ne pouvant revenir en paix dans leur pays et n'ayant pas de place non plus dans le pays de transition où elles ont été entraînées et où elles n'ont pas de chance de retrouver la sécurité, un travail stable et une vie digne.

Deux dangers importants nous semblent imminents : celui du recours à la violence, au radicalisme religieux et aux multiples formes de déviance auxquelles peuvent entraîner la marginalité et l'exclusion. Celui de la tentation du transit clandestin vers des ciels moins sombres et qui sont aux portes du Proche-Orient, à savoir en Europe.

### **Limites de l'enquête qualitative**

Mais les entretiens avec les réfugiés ne sont pas suffisants pour avoir une connaissance exhaustive des différents enjeux que soulève cette situation. Les entretiens nous ont permis de mesurer combien les réfugiés étaient fatigués, lassés, désabusés, méfiants, à l'égard de toute étude. Etudier leur cas est devenu tellement fréquent, il est effectué tout aussi bien par des milieux académiques et universitaires à des fins de connaissances que par des milieux professionnels qui s'intéressent à tel ou à tel aspect de leur immigration, ou encore des recherches conduites par les services d'intelligence de l'Etat. Dans ce dernier cas, les réfugiés ont toujours peur qu'on ne veuille leur faire du mal, les arrêter pour illégalité, pour entrée clandestine, pour travail sans papiers. Les hommes en âge de travailler ont été souvent méfiants et réservés quant à rencontrer l'équipe de recherche. Ce sont les plus jeunes parmi les hommes et les plus âgés qui, à côté des mères de famille qui ont le plus souvent accepté de le faire et qui nous ont donné beaucoup d'information sur toute la famille.<sup>10</sup> Le contraste était frappant entre les femmes qui avaient tellement de choses à dire et leurs époux qui refusaient tout entretien même dans un but de recherche. Les quelques hommes qui se sont prêtés aux entretiens ont déclaré avoir laissé leur famille en Syrie et qu'ils sont venus seuls d'Irak pour trouver une piste. Pour mieux comprendre l'ampleur du problème, nous avons effectué des entretiens avec les responsables de l'UNHCR.

---

<sup>8</sup> Rapport du DRC, page 72.

<sup>9</sup> Voir la revue "Les réfugiés", no 146, 2007 – UNHCR, page 22.

<sup>10</sup> L'équipe de recherche a dû s'expliquer plusieurs fois et clarifier les intentions du projet. Nous avons même évoqué la réflexion sur les politiques d'accueil pour intéresser nos interlocuteurs parmi les réfugiés qui ont accepté de se prêter aux entretiens.

## L'UNHCR et le rapatriement des réfugiés

L'UNHCR constitue l'institution principale qui encadre les réfugiés à leur arrivée- quand ils viennent s'inscrire auprès de ses bureaux. C'est également l'UNHCR qui entreprend des contacts pour leur trouver une destination définitive. Plusieurs entretiens menés auprès des responsables de l' UNHCR ont permis de mieux situer le problème des réfugiés iraqiens et de mesurer l'ampleur de la composante « migrants de transit au Liban » parmi ces réfugiés.

Nos interlocuteurs ont été unanimes à affirmer que l'intégration au Liban n'était pas envisagée par les réfugiés comme une option viable. Le rapatriement volontaire est l'option la plus préférée par eux. Toutefois, la situation dans leur pays d'origine demeurant volatile et explosive, ils ne pouvaient envisager un retour sain et sécurisé. C'est pour cette raison que le redéploiement dans un troisième pays apparaît comme une solution durable importante pour nombre d'entre eux.

A la question de savoir quels sont les critères observés par l'UNHCR dans la réorientation vers d'autres pays, les responsables nous ont avancé la question de la vulnérabilité. En effet, comme les iraqiens sont trop nombreux ici et que les quotas d'accueil sont réduits, il faut toujours sélectionner en fonction de priorités. Sont considérés comme vulnérables les femmes à risque (les femmes chef de ménage sans protection d'un homme), les victimes de violence et de la torture, les personnes qui ont des handicaps ou qui ont des conditions de santé difficiles sans traitement accessible dans le pays où elles sont en transit. Les personnes qui ont des besoins de protection physique et légale dans le pays d'asile. Il faut y ajouter les enfants seuls ou non accompagnés et les vieux. Pourtant les réfugiés interviewés nous avaient précisé que les admissions au rapatriement aux pays tiers excluaient les personnes malades et celles qui ont besoin de soins. Les pays d'accueil préfèrent les personnes éduquées et susceptibles de travailler et de s'intégrer dans les sociétés d'accueil.<sup>11</sup>

On constate que les catégories vulnérables aux yeux de l'UNHCR sont différentes des catégories accueillies le plus aisément par les pays occidentaux.

Les responsables de l'UNHCR disent que leur projection est que 1200 iraqiens soient redéployés avant la fin de l'année 2008.<sup>12</sup> Certains avancent le chiffre de 1500 iraqiens tout au plus. Les pays de destination définitive en 2007 étaient respectivement les Etats-Unis, la Suède, le Canada et l'Australie.

L'UNHCR signale qu'il collabore avec plusieurs ONG locales pour assurer des services aux réfugiés. Parmi les ONG les plus importantes, on compte Association Justice et Miséricorde (AJEM), l'Association AMEL, Arc en Ciel, Caritas, Institut européen de coopération et de développement (IECD), l'Association INSAN, International Medical corps, Lebanese Association for Development, Al majmou'a, Médecins du monde, Middle East Council of Churches (MECC), Norwegian Refugee Council and Restart Center for Rehabilitation of Victims of Violence and Torture.<sup>13</sup>

L'UNHCR estime avoir réussi à faire avancer la question du statut des réfugiés iraqiens au Liban en constatant l'assouplissement dans les mesures prises par la sûreté générale contre les personnes au statut illégal. Le relâchement de certaines personnes de prison et l'octroi de visa temporaire afin de leur donner le temps de régulariser leur situation en trouvant un travail qui justifierait leur résidence au Liban... Cette mesure est accueillie avec satisfaction par Stephan Jaquemets, Représentant régional de l'UNHCR au Liban.<sup>14</sup>

---

<sup>11</sup> Voir, « Est ce que les iraqiens sont bien traités ? », in *Les réfugiés*, volume 2, no 146, 2007, pp 20-23

<sup>12</sup> Les chiffres avancés par le UNHCR sur les effectifs des réfugiés iraqiens rapatriés vers un pays tiers et ceux qui sont partis vers un autre pays que le Liban figurent dans l'annexe no 1.

<sup>13</sup> Entretien avec Laure Chedrawi, Assistante pour l'Information du Public, UNHCR

<sup>14</sup> Allocution de Monsieur Stephan Jaquemets, le 19 Juin 2008 au théâtre Babel à Beyrouth, à l'occasion de la journée internationale du réfugié.

## Les nuances dans les politiques en Occident

Le transit des réfugiés iraqiens vers les pays occidentaux varie suivant les conditions d'accueil qui sont fixées par chaque pays. Les réfugiés arrivent parfois en clandestin et demandent l'asile. Les pays restent généralement très restrictifs à l'égard de ces réfugiés clandestins. Ils accordent le droit d'asile à un tout petit nombre parmi eux et les autres « tombent dans l'oubli » précise Peerco Caorula, membre de l'équipe de l'UNHCR, dans un article.<sup>15</sup>

En effet, même quand leurs demandes d'asile sont rejetées, les réfugiés sont tolérés. Cela est le cas en Allemagne et au Danemark. En Grèce, leur vie quotidienne est très précaire, aucune demande n'ayant été acceptée depuis 2003.<sup>16</sup>

Les Etats européens adoptent des politiques très variées à l'égard des demandes d'asile de réfugiés iraqiens clandestins. Certains Etats procèdent à leur arrestation en attendant que leurs demandes soient examinées, alors que d'autres pays ne le font pas. C'est le cas de la Belgique et de la Suisse - qui n'est pas membre de la communauté européenne. La Suisse et la Belgique accordent un droit d'appel à ceux dont les demandes auraient été refusées.

Cependant, il faut faire remarquer que même les iraqiens réfugiés qui auraient franchi le seuil de l'accès au statut d'asile pourraient se retrouver sans protection par la loi. C'est ainsi que 19.000 réfugiés entre 2003 et 2006 ont perdu le droit d'asile sous prétexte qu'ils fuyaient le régime de Saddam Hussein et que ce régime était maintenant tombé. Les conditions qui avaient appelé à leur accorder le droit d'asile n'existaient plus.

Le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés Antonio Joeters a appelé les pays qui ne sont pas au voisinage immédiat de l'Irak à accepter d'accueillir les réfugiés iraqiens.

(...) « Nous serions très heureux si on réussit à rapatrier un plus grand nombre de réfugiés iraqiens dans les pays européens et d'autres pays industriels... Ce serait un moyen d'exprimer la solidarité avec les pays de la région (...) » déclare Judith Comin, responsable à l'UNHCR. Elle ajoute que « nous devons reconnaître une chose importante, c'est qu'il y a un grand nombre d'iraquiens dans les pays industriels qui ne reçoivent pas de protection adéquate (...) »<sup>17</sup>

## Le coût élevé de l'arrivée clandestine en Europe

Malgré les restrictions de la plupart des pays européens, les sources de l'UNHCR signalent que face au manque de sécurité et d'opportunités dans les pays du voisinage immédiat de l'Irak, les réfugiés iraqiens n'ont plus de choix que de recourir aux réseaux qui assurent le passage clandestin en Europe, ces réseaux réclament des sommes énormes qui varient entre \$5000 et \$ 20000.

En 2006, 22.000 demandes d'asile ont été présentées par des réfugiés iraqiens auprès des pays industriels. Ces effectifs, qui n'ont pas été acceptés légalement par la plupart, ne représentent qu'une infime minorité par rapport aux deux millions d'iraquiens qui sont réfugiés en Syrie, en Jordanie et au Liban. Mais il faut remarquer que déjà avant la guerre en Irak, en 2002, 52.000 iraqiens avaient déposé de telles demandes d'asile.

Christer Essecson, un analyste du Conseil Suédois des réfugiés, déclare à l'AFP que beaucoup d'iraquiens préfèrent vivre dans la clandestinité en Europe parce qu'ils sont convaincus que leurs demandes d'asile seront refusées.<sup>18</sup> La Suède dit-il a reçu pratiquement, à elle seule, la moitié des

<sup>15</sup> Voir « Les iraqiens sont-ils bien traités ? », op cite, page 23

<sup>16</sup> Ibid

<sup>17</sup> Voir « Les iraqiens sont-ils bien traités ? », op cite, page 21

<sup>18</sup> Ibid

demandes d'asile en 2006. Les réfugiés irakiens la préfèrent parce qu'ils croient aussi avoir plus de chance d'être acceptés.

Dans ce cadre, il faut rappeler l'appel lancé par le Ministre Suédois des politiques de migration et d'asile à ses homologues de l'Union européenne en Février 2007, lors d'une réunion des Ministres de la Justice et de l'Intérieur, leur demandant de faire preuve d'une plus grande solidarité avec la Suède qui a accueilli 8950 demandes d'asile de la part de réfugiés irakiens dans la seule année 2006. La Hollande passe en deuxième position après la Suède dans l'accueil des réfugiés avec 2765 personnes, ensuite c'est l'Allemagne, la Grèce, la Grande Bretagne, suivie par la Norvège.

### **Y a-t-il un profil idéal typique du réfugié en transit au Liban ?**

A prime abord, nous devrions réfuter l'idée circulée par le sens commun que ce sont surtout et seulement les chrétiens irakiens, chaldéens, assyriens et orthodoxes qui chercheraient asile au Liban. De même, l'idée que les chrétiens viendraient légalement, les musulmans d'une manière clandestine est erronée aussi.

Les intentions de chercher une nouvelle destination à partir du Liban sont largement et invariablement partagées par les différentes communautés. Cela revient au fait que le Liban est lui-même en difficulté et en insécurité et il n'offre pas d'avenir certain à ses fils, comment le ferait-il pour d'autres ?!

Les intentions de chercher un rapatriement dans un pays tiers apparaissent surtout chez les jeunes générations et parmi les personnes ayant un niveau d'éducation moyen au moins. A ces catégories là, le Liban n'offre pas de chance d'avancement dans le travail, et cela dans le cas où ils auraient déjà trouvé un travail. Par contre, les plus âgés sont toujours enclins soit à rester au Liban soit à retourner en Irak si les conditions de vie s'y améliorent.

Le premier pays de destination rêvée ou souhaitée pour les jeunes générations, ce sont les Etats-Unis mais le départ clandestin se fait systématiquement vers l'Europe pour les raisons de proximité. A partir du Liban, c'est la mer qui est la voie d'accès, mais plusieurs sources évoquent aussi, le passage via la Syrie en Turquie pour rejoindre l'Europe.

Mais la découverte de notre recherche a été le fait de nous rendre compte que ce n'est pas le transit qui fait problème mais plutôt les catégories résiduelles qui ne sont pas priorisées par les quotas occidentaux, qui n'ont pas de moyens pour partir même en clandestin et n'ont pas d'ambition ou de capacités qui justifieraient les ambitions... Ces catégories là représentent le plus grand nombre et elles risquent de rester et de s'enliser dans les couloirs de vie clandestine au Liban même.

En fait, il nous est apparu que le transit clandestin à partir du Liban n'est pas alarmant en raison des faibles effectifs qu'il concerne et parce que les proportions du problème sont beaucoup plus grandes dans les autres pays voisins où les effectifs des réfugiés irakiens sont de loin beaucoup plus nombreux.

### **Conclusion**

La migration de transit au Liban ne semble pas de taille mais elle pourrait augmenter les couloirs d'insécurité aussi bien pour des populations vulnérables que pour l'ensemble des sociétés qu'elle touche. Entre autres questions, il faut signaler le danger d'enlèvement des populations vulnérables avec les réseaux de trafic de personnes, ce qui soulève d'autres problèmes. Les pays concernés par les réfugiés irakiens dans le voisinage de l'Irak, c'est-à-dire la Syrie, la Jordanie et le Liban, aussi bien que les pays européens concernés par les demandes d'asile et par l'arrivée clandestine des réfugiés, devraient coordonner leurs efforts pour avoir une vue plus exacte sur les effectifs et les caractéristiques des mouvements de circulation à travers les frontières.

Une telle appréhension devrait les conduire à élaborer des politiques inclusives et humaines à l'égard de ces populations.

Pour leur part, les Agences des Nations Unies et en particulier l'UNHCR devraient mesurer les promesses qu'ils offrent aux réfugiés pour ne pas les induire en erreur. De même, les Nations Unies devraient intervenir auprès des pays occidentaux pour assouplir leurs normes d'accueil des catégories de réfugiés.

Le plus important devrait être l'effort de toutes les grandes puissances et des Nations Unies pour ramener la paix et la stabilité dans la région du Proche-Orient.

La question de la migration clandestine se transformerait, au moins pour les irakiens, en une migration temporaire ou encore mieux elle prendrait la forme d'une circulation des personnes sans réveiller les susceptibilités nationales et les réflexes chauvins.

Les réfugiés irakiens ne sont pas comparables aux réfugiés palestiniens pour plusieurs raisons : l'exiguïté du territoire et l'occupation israélienne, ajoutés à l'étroitesse des opportunités de travail et de promotion sociale, à l'insécurité sont tous des raisons qui pourraient motiver la recherche d'une destination définitive lointaine pour les palestiniens. Mais tel n'est pas le cas des irakiens, dont le pays est vaste, riche et n'est occupé que provisoirement... Si la paix et la sécurité revenaient en Irak, les irakiens seraient pour la plupart tentés de retourner. En tout cas, les catégories qui rechercheraient l'asile dans les pays occidentaux seraient de loin plus réduites et se situeraient dans les milieux aisés et ayant un niveau d'éducation élevé, tentées par la qualité de vie en Occident.

Ces catégories d'immigrés n'auraient, dans ce cas rien d'alarmant. Les pays voisins de l'Irak, tout comme les pays occidentaux les ont toujours reçues à bras ouverts.

## Annexe 1

Les chiffres avancés par l'UNHCR sur les effectifs des réfugiés irakiens rapatriés vers un pays tiers et ceux qui sont partis vers un autre pays que le Liban sont les suivants :

<b>Année</b>	<b>Rapatriement vers un pays tiers</b>	<b>Départ</b>
2003	460	256
2004	158	245
2005	207	309
2006	147	193
2007	1422	403

## Annexe 2 : Guide d'entretien

Age :

Statut social :

Sexe :

Niveau d'éducation :

Condition sociale dans le pays d'origine :

Expérience professionnelle :

Pourquoi êtes vous venus au Liban ? Qu'est ce qu'il représente pour vous ?

Dans quelles conditions ? Est-ce que votre arrivée a été facilitée ?

Dans quelles conditions vivez vous actuellement ? Services offerts, facilités...

Quelle est votre destination définitive ?

Aspirations individuelles, attentes ?

**Références :**

UNHCR Lebanon Fact Sheet, 18 Juin 2008

Iraqi Population Survey, DRC, 2007

La revue “Les réfugiés”, no 146, 2007 – UNHCR

Allocution de Monsieur Stephan Jaquemet, le 19 Juin 2008 au théâtre Babel à Beyrouth, à l’occasion de la journée internationale du réfugié.

Entretiens effectués avec Laure Chedrawi, Public Information Assistant, UNHCR, Septembre 2008.

Entretiens effectués avec 20 femmes iraqiennes, local de l’Association Amel, Septembre 2008.

Entretiens effectués avec 8 hommes réfugiés iraqiens en Septembre 2008.